

**Déclaration de franchissement  
de seuil de participation FS/EM/08/2015**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que Monsieur Moulay Youssef Debbarh Mounir, a déclaré le 4 mars 2015, avoir reçu, le 3 mars 2015, par voie de transfert direct, 577 701 actions Cartier Saada, franchissant à la hausse les seuils de participation de 5% et 10% dans le capital de ladite société.

Suite à ce transfert direct d'actions, Monsieur Moulay Youssef Debbarh Mounir détient 577 701 actions Cartier Saada, soit 10,97% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement des seuils précités, Monsieur Moulay Youssef Debbarh Mounir envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Cartier Saada.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières